

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port de Sauzon**

DE-SEPEL2026-20

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 7 février 2022, modifié le 11 janvier 2023, portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Sauzon,
- VU les désignations de la commune de SAUZON au titre des représentants du concessionnaire,
- VU les désignations de la commune de SAUZON au titre des représentants du conseil municipal,
- VU les désignations du comité départemental des pêches du Morbihan au titre des pêcheurs usagers du port,

CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,

SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. DE BARBUAT Charles-Antoine
M. ROBERT Régis

Suppléants : Mme PORTUGAL Stéphanie
M. LOYER Yves

Publié en ligne le 09/06/2026

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUZON

Titulaire : M. JUHEL Ronan
Suppléant : M. THOMAS Olivier

REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

Usagers désignés par le comité départemental des pêches au titre de la pêche

Suppléant : M. DUGAUQUIER Jean-Pierre

Article 2 :

Le conseil portuaire est désormais composé comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : Mme BELLEC Karine, conseillère départementale
Suppléant : M. PIERRE Gérard, vice-président du conseil départemental

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. DE BARBUAT Charles-Antoine
M. ROBERT Régis
Suppléants : Mme PORTUGAL Stéphanie
M. LOYER Yves

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUZON

Titulaire : M. JUHEL Ronan
Suppléant : M. THOMAS Olivier

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux Publié en ligne le 09/06/2026

Suppléant : Un agent du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. GUEGAN Yann

Suppléant : M. BANET Erwan

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : La directrice – BreizhGo Océane – ou son représentant

Suppléant : Le directeur – Compagnie Iliens – ou son représentant

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaire : M. AMICE Maël

Suppléant : M. DUGAUQUIER Jean-Pierre

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : M. FARRE Philippe

Suppléant : Néant

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. GUEGAN Pierre

M. GUEGAN Didier

M. BOUCARD Jean-Paul

M. TRONQUET Gilles

Néant

Suppléants : M. PAYER Bertrand
M. LOREC Yves
M. LEDÉ Denis
M. SCHOELLKOPF Jacques
Néant

Publié en ligne le 09/06/2026

- usagers désignés par le président du conseil départemental

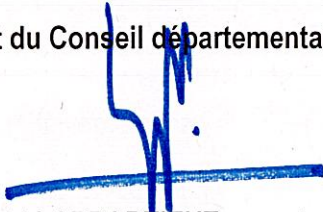
Titulaire : Etablissements LE PAN – M. LE PAN Anthony –
Suppléant : Un représentant de la Sarl « Tours d'îles »

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 05 juin 2026

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT